



Rupture de contrat immobilier suite à séparation

Par **MariOn**, le **31/07/2012** à **20:45**

Bonjour, rnJ'ai acheté un bien immobilier en décembre 2010 avec mon conjoint. Nous souhaitons nous séparer aujourd'hui. rnJe détiens 40% de la maison. Je souhaiterais savoir comment la séparation peut évoluer dans plusieurs cas :rn- s'il décide de garder la maison : à quoi sommes nous obligé l'un envers l'autre ? quelles démarches sont à réaliser ?rn- si nous vendons la maison, quelles démarches devons nous effectuer ?rnJe vous remercie d'ores et déjà de vos conseils.rnCordialement Melle On

Par **cocotte1003**, le **01/08/2012** à **00:49**

Bonjour, si vous vendez la maison, le notaire se chargera, une fois le crédit remboursé, de répartir la somme restante selon votre pourcentage. attention à bien rester dans le logement sinon cela ne sera plus votre résidence principale et alors il faudra payer la plus value. si l'un de vous garde la maison soit il rachète les parts de l'autre et là il faudra voir s'il y a crédit si la banque accepte la désolidarisation du crédit; soit celui qui reste devra payer une indemnité d'occupation qui se calcule sur la valeur estimée du loyer possible par rapport au pourcentage de celui qui part, cordialement